

TRONICS MICROSYSTEMS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 685 608 Euros
Siège social : 98 rue du Pré de l'Herme – Z.I. – 38920 CROLLES
412 152 019 RCS GRENOBLE

Le 5 mai 2017,

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires sont convoqués en **Assemblée Générale Mixte, pour le 24 mai 2017, à 11 heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprenant notamment le rapport sur la gestion de la Société, le rapport sur la gestion du Groupe et le rapport spécial établi par le Directoire conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce ;
- Présentation du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport annuel du Directoire, les comptes annuels et les comptes consolidés ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés ;
- Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-90 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus aux membres du Directoire ;
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2017 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Ratification des cooptations décidées par le Conseil de Surveillance du 28 décembre 2016, conformément aux dispositions de l'article L.225-78 alinéa 5 du Code commerce ;

2°) du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modification de l'article 14 « POUVOIRS DU DIRECTOIRE » alinéa 2 des statuts de la Société ;
- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification de l'article 23 « EXERCICE SOCIAL » des statuts de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

-oOo-

Nous vous indiquons qu'à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous avez la possibilité de choisir l'une des trois formules suivantes :

- remettre une procuration à un autre actionnaire, à votre conjoint, à votre partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne, physique ou morale, de votre choix,
- adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- voter par correspondance par envoi du formulaire de vote au siège.

Nous vous envoyons en conséquence un formulaire complet vous permettant de choisir entre les trois possibilités qui vous sont offertes ci-dessus.

Pour la signature de ce document, vous voudrez bien vous conformer aux indications qui y sont portées et le renvoyer ensuite au cabinet d'avocats ALCYACONSEIL Grenoble, sous l'enveloppe préparée à cet effet.

Vous trouverez également sous ce pli, outre le texte des résolutions joint à la formule de vote par correspondance, les autres documents prévus par la loi :

- le rapport de gestion du Directoire incluant celui sur la gestion du groupe,
- le tableau des résultats financiers,
- la formule de demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de commerce.

Veillez agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Directoire,
Le Président,
Monsieur Pascal LANGLOIS.